

AVIS D'ALERTE METEOROLOGIQUE

DSEC
S.I.D.P.C.
N° téléphone standard préfecture : 05.58.06.58.06

à Mont-de-Marsan, le vendredi 18 août 2023

VIGILANCE MÉTÉOROLOGIQUE JAUNE SPEZF (ENJEUX DE SECURITE) « CANICULE »

Destinataires :

Tous les maires du département des Landes

Les services compétents : CORG, DDSP 40, CD40, DDTM, DML, SDIS, SAMU, DGAEM, Sémaphore de Messanges, SMGBL, SMLL, Capitainerie port Capbreton, ENEDIS, DD ARS, DMD, UD DREAL, DSDEN, Orange Bordeaux, SNCF (COGC), BESR, DRAC.

Préfecture et sous-préfecture, COZ Sud-ouest

La préfecture des Landes vous informe que le département, au vu des informations transmises par Météo France et conformément au plan d'alerte météorologique, est placé en état de **VIGILANCE JAUNE SPEZF (ENJEUX DE SECURITE)** pour le phénomène **CANICULE** pour l'ensemble des communes du département.

À compter du vendredi 18 août 2023 à 12 h

Situation météorologique :

De fortes chaleurs vont se faire ressentir sur le département des Landes. Les températures maximales atteignent 34/35 degrés, localement 36 degrés.

La nuit suivante, les températures peinent à redescendre : de 19 à 21 degrés au plus frais.

Durant le week-end et début de semaine prochaine, la chaleur s'intensifie, la vigilance sera alors actualisée.

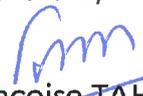
Consignes de comportement :

- Boire régulièrement de l'eau sans attendre d'avoir soif. Pas plus d'1,5 litre/jour pour les personnes les plus âgées ;
- Se rafraîchir le corps (au moins le visage et les avant-bras) plusieurs fois par jour ;
- Manger en quantité suffisante et ne pas boire d'alcool ;
- Éviter de sortir aux heures les plus chaudes et passer plusieurs heures par jour dans un lieu frais (climatisé ou rafraîchi, cinéma, bibliothèque municipale, musée...);
- Éviter les efforts physiques ;
- Maintenir son logement frais (fermez les fenêtres et les volets durant journée, ouvrez-les le soir et la nuit s'il fait plus frais) ;
- Donner régulièrement de ses nouvelles à ses proches, et dès que nécessaire, oser demander de l'aide ;
- Prendre des nouvelles des personnes fragiles de son entourage.

Il est demandé aux maires d'appliquer les consignes du plan départemental vagues de chaleur :

- Signaler à la préfète toute situation anormale liée à la chaleur ;
- S'assurer de la mobilisation de l'ensemble des services municipaux.

La préfète,


Françoise TAHÉRI